

N°2025-01/01B

Objet : TRAVAUX DE CRÉATION D'UN MAILLAGE PERMETTANT LA DISTRIBUTION D'EAU RECYCLÉE A SAINT-CYPRIEN : AVENANT N°1 AU MARCHÉ.

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Christophe MANAS.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 15 janvier 2025

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon a notifié en date du 03 avril 2024, un marché de travaux N° 20240307M avec au groupement d'entreprises RLTP-SDRATP, pour la création d'un maillage permettant la distribution d'eau recyclée à ST-CYPRIEN, pour un montant de 887 591,50 € HT

Les travaux prévus par le programme de travaux initial ont évolué face à l'analyse géotechnique et aux incidences que le fonctionnement de l'unité de traitement pourrait avoir sur la station de dépollution.

Modifications introduites au contrat et justifications :

En phase travaux, il a été décidé de déconnecter les poteaux d'incendie existants et de les raccorder sur le réseau d'eau recyclé.

- PN 1 : Raccordement de poteaux d'incendie existants
 - Rue Jouy d'Arnaud- CR de la Varnede
 - Rue Charles Gounod
 - Impasse Hector Berlioz
- PN 2 : Création de poteaux d'incendie
 - Aire de covoiturage

En cours de chantier, la commune de Saint Cyprien informe la CC Sud Roussillon d'un projet de contournement du village, impliquant une extension de la conduite existante se trouvant sous cette emprise. Un tronçon de réseau a été mis en place pour sortir de cette emprise.

- PN 3 : Pose de Té à brides
 - Pour projet Villerasse
 - Pour Poteaux d'incendie(X3)
 - Conduite BRL (X2)

Le réseau d'eau recyclée est étendu sur plus de 3 km. À la suite des premiers tests réalisés, il a été décidé de sectoriser le tronçon. Des vannes intermédiaires ont été posées. De plus, afin d'éviter les variations de pression de la conduite, une liaison a été faite entre deux canalisations.

- PN 4 : Sectorisation des essais de pression
 - Rue Jouy d'Arnaud (X4)
- PN 5 : Liaison entre chambre pour éviter les coups de bélier
 - Rue Jouy d'Arnaud- CR de la Varnede

En phase travaux, et à la suite des différents échanges entre l'ASA de la Plaine de Villeneuve de la Raho et la CC Sud Roussillon, il a été décidé de raccorder le réseau sorti de STEP à la canalisation qui était utilisée par BRL. Celui située Jouy d'Arnaud permettra la revente de cette eau à BRL pour alimenter le réseau de Villeneuve de la Raho. Néanmoins, les raccordements de ces réseaux ont été ajustés au dernier moment car les diamètres des conduites était inconnu.

- PN 6 : Raccordement sur conduite BRL
 - Entrée de la STEP
 - Rue Jouy d'Arnaud
- PN 7 : Raccordement conduite diamètre inconnu
 - Rue Jouy d'Arnaud- CR de la Varnede
 - STEP
 - Chemin de Villerase

Lors de l'implantation du réseau d'eau recyclée, des déchets amiantés ont été découverts sur l'ancienne déchetterie

- PN 8 : Nettoyage déchets amiantés
 - Ancienne déchetterie

Lors du terrassement, la MOA a décidé de raccorder la conduite « REUT » sur la conduite d'arrosage située de l'autre côté du giratoire la mise en place de vanne papillon Ø 300.

- PN 9 : Pose de vannes papillon dans chambre de raccordement arrosage

Le montant de l'avenant est de 108 000€ HT.

Le nouveau montant du marché est de 995 591,50€ HT, soit une plus-value de 12,17%

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant du marché n°20240307M, tel que présenté ;

↳ **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget assainissement de la Communauté de communes Sud Roussillon ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière ;

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250122-2025-01-01Bb-DE
Date de télétransmission : 27/01/2025
Date de réception préfecture : 27/01/2025

Pour extrait conforme,
Le Président

